



PRÉFET DES
PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Situation des communes sinistrées dans le département des Pyrénées-Orientales

Gel du 4 au 14 avril 2021
Demande de reconnaissance -

Fèves – communes avec pertes supérieures à 30 %

Calamité agricole

■ Commune sinistrées – pertes supérieures à 30 %

